

CONDITIONS

En taxi *:

La mutualité accorde une intervention de €0,25 par kilomètre dans le coût d'un transport de malade en taxi.

L'intervention est limitée à €30,00 par trajet aller-retour. Celle-ci ne peut être supérieure au coût du transport. Un plafond annuel de €200,00 par année civile est fixé par bénéficiaire.

Ce service intervient pour les transports effectués vers un milieu hospitalier ou un centre de soins reconnu par l'INAMI, vers les établissements de convalescence reconnus par la mutualité et vers le cabinet d'un médecin spécialiste.

i Intervention octroyée uniquement sur base des statuts en vigueur au moment de la prestation.

A COMPLETER PAR L’AFFILIE(E) OU APPOSEZ UNE VIGNETTE D’IDENTIFICATION

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro national : * _____ - _____ - _____ *

Rue et n° : _____

Code postal et commune : _____

N° de téléphone : _____ / _____

Adresse e-mail : _____ @ _____

OU
APPOSEZ VOTRE VIGNETTE ICI

A COMPLETER PAR LE BENEFICIAIRE

Adresse de départ : _____

Adresse d'arrivée : _____

Date du trajet : ____ / ____ / _____

Motif(s)

hôpital / centre de soins

allé

cabinet médical/spécialiste

retour

Signature du bénéficiaire :

Date : ____ / ____ / _____

* pour les transports en taxi, veuillez joindre le reçu original du chauffeur.

* une visite/prestation doit avoir été attestée le jour du transport.

Pour un traitement plus rapide, renvoyez-nous ce formulaire dûment complété via l'onglet « **envoyer un formulaire** » de votre guichet en ligne « **MySymbio** ». Dans ce cas, l'original n'est plus nécessaire. **▲** N'oubliez pas d'également nous faire parvenir les annexes demandées.

Symbio, Mutualité Neutre | Avenue de Tervueren, 68-70 – 1040 Bruxelles | ☎ 02/733.97.40 – 📠 : 02/743.16.94 | info@symbio.be | www.symbio.be

